



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3602

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3602

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au 1^{er} rang desquelles l'organisation, à Lyon chaque année, du Festival Lumière.

I - Objectifs

Depuis sa création, la Métropole de Lyon soutient financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs qu'elle s'est fixés. Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, favorise le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique et innovante.

Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole :

- contribuer à l'attractivité du territoire métropolitain au travers, notamment, de la portée médiatique de l'événement et de ses collaborations avec des structures internationales,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.),
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole,
- favoriser l'insertion sociale par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développer des partenariats ciblés avec des associations,
- enfin, développer la dimension sociale et populaire du festival.

Au vu de l'intérêt général que représentent les activités de l'Institut Lumière, la Métropole souhaite soutenir financièrement celui-ci pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique ainsi que pour l'organisation de l'édition 2019 du Festival Lumière, qui célébrera ses 10 ans cette année. Il est en outre proposé de soutenir en investissement une opération d'aménagement de bureaux pour le personnel du festival.

II - Activités permanentes de l'Institut Lumière

Par délibération du Conseil n° 2018-2793 du 25 juin 2018, la Métropole a attribué une subvention de 173 242 € au profit de l'Institut pour développer des activités historiques et permanentes en lien avec le cinéma, son histoire et le patrimoine des frères Lumière.

1° - Bilan d'activités 2018

a) - Diffusion cinématographique

La salle de cinéma d'environ 270 fauteuils (le Hangar du Premier Film) a accueilli 96 697 spectateurs en 2018 sur plus de 800 séances.

En termes de programmation, en plus des cycles, rétrospectives et invitations de personnalités, l'Institut met en avant des cinéastes contemporains en leur présence, poursuit le festival Sport, Littérature et Cinéma, les programmations hors les murs et le festival du film muet qui met en lumière le cinéma des 1^{ers} temps autour de conférences et ciné-concerts organisés en partenariat avec l'Auditorium de Lyon.

En outre, l'Institut développe un travail de production de documentaires et de bandes annonces en lien avec sa programmation, valorisant de la sorte la mémoire cinématographique.

b) - Musée et patrimoine

Le musée Lumière propose un parcours autour de l'histoire de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895, ainsi que les activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. En 2018, il a accueilli 45 047 visiteurs.

L'Institut assure également la conservation de fonds cinématographiques, accueille en dépôt des films, acquiert des affiches et des photographies, des diapositives, des manuscrits, etc. Il dispose également d'entrepôts permettant de stocker dans de bonnes conditions de conservation des copies 35 mm.

Il possède ainsi plus de 3 000 appareils et accessoires, quelque 6 000 photographies anciennes et plaques de verre, plus de 30 000 affiches, 46 000 dossiers de presse, environ 10 000 ouvrages ou encore des milliers de photographies de cinéma.

L'European film academy a désigné l'Institut Lumière "trésor de la culture cinématographique européenne", au même titre que des lieux emblématiques du cinéma européen tel que le Bergmancenter sur l'île de Farö en Suède ou les Escaliers du Cuirassé Potemkine à Odessa.

c) - le cycle Lumière

L'exposition Lumière, coproduite et présentée au Musée des Confluences de juin 2017 à février 2018 a accueilli 300 354 visiteurs.

Le film *Lumière ! L'aventure commence*, qui présente une sélection de films des frères Lumière restaurés et commentés par Thierry Frémaux, sorti en salle début 2017, a été vu par environ 130 000 spectateurs. Il a par ailleurs été vendu dans 30 pays pour diffusion en salles.

L'Institut prévoit en outre la restauration de 300 nouveaux films Lumière.

d) - Édition

L'Institut Lumière et l'éditeur Actes sud coéditent des livres sur le cinéma aux lignes éditoriales exigeantes (ex : Alfred Hitchcock, une vie d'ombres et de lumière ; Conversations avec Claude Sautet ; etc.).

Ils ont aussi repris en 2011 la revue mensuelle de cinéma Positif. En 2018, l'Institut a initié un projet de valorisation de la revue au travers des actions de promotion et de communication. En 2018, l'augmentation de la publicité initiée en 2017 se confirme ainsi qu'une croissance de 7 % des abonnés actuellement au nombre de 2 436.

d) - Activités éducatives

L'Institut mène de nombreuses actions en direction des enfants et adolescents dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Le musée et les ateliers pédagogiques accueillent en moyenne 20 000 jeunes chaque année. Des tournées pédagogiques sont également proposées aux établissements de la région, avec un objectif d'éducation à l'image. Depuis 2017, le projet s'est développé de façon prioritaire dans les établissements scolaires en politique de la ville. Environ 40 000 élèves au total ont bénéficié de ces actions. En 2018-2019, l'Institut s'est associé à la Métropole pour initier une nouvelle Classe culturelle numérique qui a permis à 250 collégiens issus de 10 collèges de la Métropole de réaliser un film, accompagnés par le réalisateur Hakim Fdaouch.

e) - La galerie de photographie (Lyon 2°)

En 2018, l'Institut Lumière a ouvert une 2nde galerie d'exposition rue du Premier Film, la galerie Cinéma 2. En quelques mois, elle a accueilli 7 131 visiteurs pour l'exposition "Chaplin, rare et inconnu", qui rassemble une quarantaine de photographies issues des archives familiales de l'artiste. La galerie Cinéma 1, située en Presqu'île depuis 2012, a reçu 5 472 personnes en 2018. Ces lieux d'exposition visent à valoriser le marché spécifique de photographies de cinéma.

f) - La librairie Lumière

À l'automne 2018, l'Institut Lumière a ouvert une librairie de cinéma proposant au public un très large fonds d'ouvrages de cinéma et de photographies ainsi qu'un magasin de DVD.

2° - Programme d'activités 2019 et plan de financement prévisionnel

Outre la consolidation de ces activités historiques, les projets de l'Institut pour l'année 2019 et les suivantes sont :

- la poursuite des actions éducatives avec un renforcement des ateliers sur l'éducation à l'image sur les réseaux sociaux, internet et d'autres types de médias, à destination des élèves des zones d'éducation prioritaire ; ces rencontres auront pour objectif d'aider les jeunes à analyser et discerner les techniques de propagande par l'image. Des formations seront également proposées aux enseignants,
- le développement à l'année d'un programme d'insertion initié depuis 2 ans dans le cadre du Festival Lumière, qui propose à des personnes en difficulté d'insertion de valoriser une expérience au sein de l'Institut et du Festival Lumière et d'offrir, avec un pool d'entreprises partenaires, des stages ou des contrats en alternance pouvant à terme se transformer en emploi. Une 1^{ère} expérience, lancée en 2016 avec des associations d'insertion et l'entreprise EDF a été généralisée en 2018 à l'ensemble des partenaires de l'Institut Lumière et a vocation à se déployer en 2019 et 2020. En 2019 et 2020, seront également proposés à l'année des ateliers de cinéma dans différentes maisons d'arrêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce programme a débuté en 2018,
- la mise en valeur de la rue du Premier Film : finaliser la valorisation des locaux situés en face du Hangar du Premier Film par l'ouverture d'un espace café adossé à la librairie et la nouvelle galerie et l'aménagement de bureaux, réhabilitation du mur des cinéastes, revalorisation des extérieurs (éclairages, enseignes, etc.), la refonte de l'accueil de l'ensemble du site au regard de l'augmentation de la fréquentation depuis plus de 10 ans, rénovation du château des frères Lumière par la Ville de Lyon,
- la poursuite de la célébration des 120 ans du cinématographe avec la diffusion à l'international du film Lumière et la tournée de l'exposition Lumière qui, après Bologne et le Musée des Confluences, sera présentée à Evian de juin 2019 à février 2020. L'Institut engagera par ailleurs la restauration d'une nouvelle série de films Lumière,
- enfin, l'Institut travaille à la mise en place d'une plateforme de consultation et visionnage scientifique et populaire des films des frères Lumière. Elle serait accompagnée d'une newsletter professionnelle pour faire part des nouveautés et renforcer le réseau professionnel Lumière, adossé au réseau développé à l'occasion du Marché international du film classique (MIFC).

Le budget de fonctionnement réalisé 2018 et prévisionnel 2019 de l'Institut Lumière pour son fonctionnement hors festival se présente de la sorte :

Recettes	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
subvention Centre national du cinéma (CNC)	1 025 000	1 100 000
subvention CNC affectée restauration films Lumière		350 000
subvention État	11 900	9 900
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	450 000	450 000
subvention Métropole de Lyon	173 242	173 242
subvention Ville de Lyon	480 000	480 000
subvention affectée ou exceptionnelle	41 000	40 000
entrées cinéma	342 200	378 000
entrées Musée	220 000	226 800
activités pédagogiques	135 000	112 000
locations et ventes de services	500 000	470 000
produits dérivés, boutique	210 000	264 000
édition, films Lumière, photos	100 000	100 000
production stockée	48 840	5 000
mécénat	280 000	280 000
parrainage	250 000	270 000
produits financiers, reprises sur provisions, amortissements et produits exceptionnels.	75 370	75 000
Total	4 342 552	4 783 942
Dépenses	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
charges de personnel	1 811 810	2 052 000
achats (fluides, fournitures, etc.)	379 500	321 000
services extérieurs (restaurations films, locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	824 500	1 186 000
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	819 900	733 500
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	48 000	49 000
dotations aux amortissements et provisions	380 000	400 000
charges financières et exceptionnelles	19 490	13 000
bénéfice prévisionnel	59 352	29 442
Total	4 342 552	4 783 942

III - Organisation du Festival Lumière

Par délibération du Conseil n° 2018-2793 du 25 juin 2018, la Métropole a attribué une subvention de 1 040 881 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival Lumière qui s'est déroulée du 13 au 21 octobre 2018.

1° - Compte-rendu de la précédente édition et bilan

a) - Programmation

La 10^{ème} édition du Festival Lumière, dont le prix Lumière a été remis à Jane Fonda, a accueilli 185 000 festivaliers (contre 171 000 en 2017, soit + 8,2 %).

Pendant 9 jours de festival, 190 films (174 en 2017) ont été présentés à l'occasion de 424 séances (421 en 2017), qui ont, pour la 1^{ère} fois, toutes été présentées par une personnalité du cinéma. Au total, le festival a accueilli 130 invités intervenants (présentation de séances, rencontres, master-class) multipliant ainsi les rencontres avec le public.

Au total, 60 lieux de 24 communes de la Métropole se sont associés au festival par la diffusion de séances (30 séances hors Lyon) ou d'actions diverses (expositions, conférences, ateliers pédagogiques, séances en prison ou en hôpital) : Bron, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Écully, Francheville, Lyon, Limonest, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux. Trente séances de cinéma ont été proposées dans les communes de la Métropole hors Lyon.

La fréquentation des salles a atteint 129 000 spectateurs (contre 113 367 en 2017), pour 105 096 billets émis toutes séances confondues (96 792 en 2017, soit + 8,6 %). Les 22 salles hors Lyon comptabilisent 3 628 entrées (2 874 en 2017, soit + 26 %) avec une moyenne de 125 spectateurs par séance (96 en 2017).

Les recettes de billetterie s'élèvent à 650 757 € HT contre 584 483 € en 2017 (+ 11,3 %), en raison de la croissance de la fréquentation et de l'accroissement de la programmation artistique. Les recettes de projection dans les salles sont partagées à 50 % entre la salle qui accueille la séance et le Festival Lumière. Les prix des séances ont été maintenus à leur niveau de 2017. Le prix moyen du billet toutes séances confondues est de 6,63 € (6,23 € en 2017). Il a légèrement augmenté du fait d'une séance supplémentaire à la Halle Tony Garnier.

La programmation 2018 a de nouveau proposé des grandes séances et ciné-concerts dans les institutions culturelles de la Métropole, des master-class, des rétrospectives mettant à l'honneur de grands noms du cinéma (Jane Fonda, Liv Ullman, Claude Lelouch, Javier Bardem, Jean-Luc Godard, etc.). Au-delà de l'accroissement et de la diversification de l'offre artistique, cette édition a donné une place importante à la musique avec des concerts de Bernard Lavilliers, Catherine Frot et Camelia Jordana, mais aussi de nombreux ciné-concerts. Il est à noter également le succès des préventes de la Nuit "Seigneur de anneaux" qui a incité l'Institut Lumière à en programmer une 2^{nde}, qui a, elle aussi, fait salle comble.

b) - Action culturelle

Pour le public scolaire, le festival propose des séances pédagogiques, ateliers et séances scolaires, mais également de faire venir les élèves en salle en même temps que le grand public, afin qu'ils vivent le cinéma et le festival comme une expérience et pas seulement comme une activité pédagogique. L'ensemble de ces actions est proposé à tous les niveaux scolaires, de la primaire au lycée. Au total 6 727 élèves ont participé aux actions du Festival Lumière 2018.

Des expositions, avec cette année près de 220 œuvres (contre 100 en 2017) présentées dans 10 lieux de la Métropole, la brocante cinéma et photographie, Radio Lumière et le quotidien du festival ont à nouveau été proposés. La dimension conviviale a encore été assurée par le village du festival dans le parc de l'Institut, ainsi qu'à la péniche la Plateforme en soirée.

830 bénévoles (708 en 2017) ont participé au Festival Lumière 2018. Cette forte mobilisation permet d'asseoir la dimension collective et territoriale du festival (70 % de bénévoles lyonnais, 30 % issus des autres communes de la Métropole).

Des partenariats ont également été mis en place avec des associations relais pour toucher des publics divers, notamment 27 associations qui ont permis de faire venir au festival 420 personnes pour différents événements (séances famille, nuits Seigneur des anneaux, séances dans les salles de cinéma, séance de

clôture, etc.). Par ailleurs, le festival a permis à des centres de loisirs et centres sociaux de participer à la séance enfant à la Halle Tony Garnier.

c) - Actions en faveur de l'insertion et des publics dits "empêchés"

Depuis plusieurs années, en partenariat avec différentes structures d'accompagnement et dans le cadre de la "charte des 1 000 entreprises pour l'emploi" de la Métropole, le Festival Lumière participe à la quinzaine de l'intégration, événement organisé par la Préfecture du Rhône pour permettre aux personnes immigrées de se rapprocher de l'emploi. Ces personnes sont intégrées aux équipes de bénévoles et les entreprises partenaires du festival leur proposent ensuite des découvertes en entreprise. Cette année, 80 bénévoles et 3 entreprises ont participé à cette opération, proposant une dizaine de postes.

Par ailleurs, le festival a poursuivi les projections à la maison d'arrêt de Corbas, présentées par une personnalité du cinéma, initiées en 2012. Pour la 1^{ère} fois cette année, 2 projections quotidiennes ont été organisées via le réseau de télévision interne CVI (Canal vidéo interne) dans 9 établissements pénitentiaires de la région.

Enfin, les projections dans les établissements hospitaliers ont également été reconduites. Depuis 2016, les enfants hospitalisés en chambres stériles peuvent suivre les grandes soirées du festival grâce à l'installation d'un robot par la société Awabot qui a aussi permis un échange avec les personnalités du cinéma.

d) - Marché professionnel

Le 6^{ème} MIFC s'est déroulé du 16 au 19 octobre 2018. Le MIFC est le rendez-vous des professionnels du cinéma classique du monde entier, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du film de patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, ayant-droits, restaurateurs, diffuseurs, etc.). Ce secteur étant en pleine expansion grâce à l'évolution des standards de conservation et au développement des supports de diffusion, le MIFC, lieu de débats et de rencontres, entend jouer un rôle moteur dans :

- la structuration de cette filière au niveau européen et international,
- la rencontre de l'offre et la demande de ces acteurs,
- le développement des flux commerciaux entre les territoires,
- la présentation de pratiques innovantes partageables et importables,
- la contribution à la définition de nouveaux modèles économiques dynamiques et vertueux.

Il a réuni cette année 430 professionnels accrédités (340 en 2017, soit + 26,5 %), avec 35 % de nouveaux accrédités. 220 sociétés étaient présentes (178 en 2017, soit + 24 %), représentant 23 pays (22 en 2017).

L'édition 2018 a, notamment, été marquée par :

- l'implantation du marché sur 2 sites : une installation temporaire de 450 m² sur les terrains de sports attenants au Hangar du Premier Film et dans une salle de la MJC Monplaisir,
- la confirmation de la dimension européenne avec la présence de la commissaire européenne à l'économie et à la société numérique, Mariya Gabriel, et l'obtention du label European film lab, attribué par la Commission européenne pour des conférences qu'elle organise (Festival de Cannes, Festival de Berlin, etc.).

e) - Rayonnement international et attractivité

Le festival conserve son rayonnement national et a renforcé sa visibilité à l'international. 450 journalistes ont été accrédités (385 en 2017), dont 130 en presse nationale et 60 en presse internationale (contre 34 en 2017). Plus de 1 000 articles ont été recensés.

En outre, le festival continue d'attirer les partenaires privés ; 12 nouveaux partenaires ont cette année rejoint le festival.

2° - Programme d'actions pour l'édition 2019 et plan de financement prévisionnel

La 11^{ème} édition du festival se déroulera du 12 au 20 octobre 2019. Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2018 seront reconduits en 2019.

Le budget réalisé 2018 et prévisionnel 2019 du Festival Lumière se présente de la sorte :

Recettes	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
subvention CNC	75 000	75 000
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	250 000	235 000
subvention Métropole de Lyon	1 040 881	1 040 881
Préfecture du Rhône	14 000	7 000
billetterie	650 757	653 000
mécénat, partenariats	1 830 074	1 800 000
achats entreprise, ventes de services	65 594	60 000
MIFC	99 810	100 000
brocante	9 076	9 000
produits dérivés et accréditations	54 418	55 000
vente livres et DVD	93 160	100 000
divers et transfert de charges	3 380	3 000
partenariats presse et communication	72 350	72 000
apport Institut Lumière	372 778	
déficit prévisionnel		27 119
Total	4 631 278	4 237 000
Dépenses	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
programmation artistique	980 369	882 000
communication	894 289	805 000
service des publics	449 400	404 000
partenariats	120 397	120 000
professionnels	347 013	312 000
MIFC	304 113	298 000
technique	228 664	217 000
services généraux	346 011	318 000
lieux	923 350	849 000
équipements	37 572	32 000
Total	4 631 178	4 237 000

IV - Rénovation et aménagement de bureaux

Le fort développement du Festival Lumière a conduit l'Institut à augmenter le nombre de personnels permanents et non permanents qui travaillent à son organisation. Les espaces de travail de l'Institut Lumière sont aujourd'hui saturés et les équipes sont actuellement accueillies dans des bureaux loués à proximité.

L'Institut Lumière est titulaire d'un droit au bail sur l'ensemble bâti dénommé l'Annexe, situé au 20 rue du Premier Film, face au Hangar du Premier Film. L'Annexe héberge aujourd'hui la librairie du Premier Film,

dédiée au cinéma et ouverte en 2018, une salle pédagogique ouverte en 2014 qui accueille des ateliers éducatifs et qui est également un lieu d'exposition photo depuis 2018. Un café sera ouvert en juin prochain.

Au sein de cet ensemble, l'Institut Lumière souhaite rénover et aménager des espaces de bureaux pour les équipes du festival dans la partie dénommée "la Maissonnette". Ce petit bâtiment, situé en face de la salle pédagogique et d'exposition, d'une surface de 80 m², reste inutilisé. Le projet consiste à transférer les bureaux actuellement loués place Ambroise Courtois, et à ainsi mieux répondre aux besoins opérationnels de l'organisation du festival. Le loyer annuel de 11 000 € serait économisé.

Ces aménagements viendraient également achever la rénovation globale de l'Annexe, qui est devenue ces dernières années un lieu essentiel aux activités de l'Institut Lumière et très apprécié de ses visiteurs.

Les travaux se dérouleraient en novembre et décembre 2019.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
1 - Honoraires	11 300	Métropole de Lyon	55 000
<i>conception, direction travaux, coordination projet</i>	<i>10 000</i>	Institut Lumière	36 300
<i>diagnostic amiante</i>	<i>800</i>		
<i>bureau de contrôle</i>	<i>500</i>		
2 - Travaux	67 000		
<i>menuiserie</i>	<i>8 000</i>		
<i>métallerie</i>	<i>6 000</i>		
<i>sol dur</i>	<i>5 000</i>		
<i>plomberie</i>	<i>8 000</i>		
<i>maçonnerie</i>	<i>10 000</i>		
<i>plâtrerie/peinture/sol souple</i>	<i>10 000</i>		
<i>électricité</i>	<i>15 000</i>		
<i>génie civil</i>	<i>5 000</i>		
3 - Aménagements	13 000		
Total	91 300	Total	91 300

Sur un budget de fonctionnement prévisionnel d'environ 4 783 942 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Institut Lumière au titre de son fonctionnement en 2019 par une subvention de 173 242 €.

Il est également proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention au profit de l'Institut Lumière pour l'organisation de la 11^{ème} édition du Festival Lumière, d'un montant de 1 040 881 €.

Il est enfin proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 55 000 € au profit de l'Institut Lumière pour les travaux de rénovation et d'aménagement de bureaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de travaux de bureaux à l'Institut Lumière,

b) - l'attribution pour l'année 2019 de subventions de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière :

- d'un montant de 173 242 € pour ses activités permanentes,
- d'un montant de 1 040 881 € dans le cadre de l'organisation de la 11^{ème} édition du Festival Lumière,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 55 000 € pour la rénovation et l'aménagement de bureaux,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 55 000 € en dépenses au budget principal en dépenses, en 2019, sur l'opération n° 0P33O4750A.

4° - La dépense en résultant, soit 1 214 123 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A à hauteur de 173 242 € et opération n° 0P33O5252 pour un montant de 1 040 881 €, et chapitre 204 - opération n° 0P33O4750A à hauteur de 55 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.